



**Décennie des Nations Unies  
pour la biodiversité**

Réf.: SCBD/ABS/VN/sg/78881

6 février 2012

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### **Nouvelles dates de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CIPN 2) 2-6 juillet 2012, New Delhi, Inde**

Madame/Monsieur,

En référence à la notification 2012-022 du 3 février 2012 concernant le report de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, je tiens à vous informer que la réunion sera tenue les 2-6 juillet 2012 au Vigyan Bhawan Convention Center à New Delhi, en Inde. L'atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages se tiendra du 30 juin au 1 juillet 2012 au même endroit.

Concernant l'enregistrement à ces réunions, veuillez noter que les participants déjà inscrits seront automatiquement inscrits aux nouvelles dates et n'ont donc pas besoin de s'inscrire à nouveau. **Ceux qui ne s'étaient toujours pas inscrits à la réunion du Comité intergouvernemental et à l'atelier de renforcement des capacités sont invités à le faire d'ici au 30 mars 2012.**

Pour de plus amples détails quant aux procédures de désignation de représentants aux réunions, veuillez vous référer aux notifications 2011-233 (Parties) et 2011-232 (organisations internationales et parties prenantes pertinentes), disponibles sur le site Web du Secrétariat : <http://www.cbd.int/notifications/>.

Concernant les représentants de communautés autochtones et locales désirant être financés afin de faciliter leur participation aux réunions, ceux ayant déjà fait leur demande de soutien financier au *Fonds de contributions volontaires pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales aux réunions tenues en vertu de la Convention*, seront

Aux Points focaux CDB et Points focaux CIPN, communautés autochtones et locales, et organisations internationales et parties prenantes pertinentes.

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



**Convention sur la  
diversité biologique**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 10

automatiquement considérés et n'ont pas besoin de refaire une demande. Cependant, pour les représentants de communautés autochtones et locales qui n'avaient toujours pas soumis leur candidature au Fonds de contributions volontaires, les applications demeureront ouvertes jusqu'au 30 mars 2012. De plus amples informations sur comment faire une demande au Fonds sont disponibles dans la notification 2011-231.

Des informations supplémentaires sur la logistique pour les deux réunions seront fournies en temps opportun sur la page Web de la réunion au : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=ICNP-02>.

Une fois de plus, le Secrétariat tient à exprimer ses regrets pour tout inconvénient causé par le report des réunions.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaïf  
Secrétaire exécutif